

**PREFETE DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction des Politiques Interministérielles**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées**

**Commune de THIEMBRONNE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION**  
**PAR LA SOCIETE BIOGAZ DU HAUT PAYS**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 13 février 2017, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 13 mars 2017, sur la demande d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de THIEMBRONNE.

M. Gautier PRUVOST est chargé du suivi du dossier de la Société BIOGAZ DU HAUT PAYS  
Tél. : 06.89.30.11.67.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de THIEMBRONNE, les mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://nuages.ges-sa.fr/d/fd26d19fc1/>. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, RENTY, FAUQUEMBERGUES, AIX-EN- ERGNY, AVESNES, BOURTHES, ERGNY, LEDINGHEM, RIMBOVAL, RUMILLY, VAUDRINGHEM et VERCHOCQ.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de THIEMBRONNE du 13 mars 2017 au 14 avril 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de THIEMBRONNE ou les formuler à M. Henri WIERZEJEWSKI, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 13 mars 2017 de 9 h à 12 h
- le mardi 21 mars 2017 de 14 h à 17 h
- le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 de 9 h à 12 h
- le jeudi 6 avril 2017 de 14 h à 17 h
- le vendredi 14 avril 2017 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 13 mars 2017 au 14 avril 2017, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de THIEMBRONNE ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique -, les informations relatives à ce projet.